

AVIS PUBLIC

TRANSPORT COLLECTIF – NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Avis public est donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2024, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté la résolution 2024-10-336 qui se lit comme suit :

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord tenue le 16 octobre 2024, à 14 h, au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins. Les conseillers de comté suivants sont présents au moment de l'adoption de la présente résolution :

M ^{me} Lise Boulianne	Maire de la Municipalité de Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Maire de la Municipalité des Escoumins
M. Richard Foster	Représentant de la Ville de Forestville
M. Donald Perron	Maire de la Municipalité de Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Maire de la Municipalité des Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Mairesse de la Municipalité de Colombier
M. Richard Therrien	Maire de la Municipalité de Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Maire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Formant quorum sous la présidence de Madame Micheline Anctil, préfet.

RÉSOLUTION 2024-10-336

Transport collectif - actualisation de la grille tarifaire pour les usagers

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et la mobilité durable sont au cœur des orientations du gouvernement du Québec et que les MRC et municipalités locales sont des partenaires de premier plan, notamment pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques;

...2

CONSIDÉRANT QUE pour sa part, la MRC de La Haute-Côte-Nord déploie dans la portion ouest de son territoire une offre de transport bénévole et accompagnement, alors que le Centre d'action bénévole Le Nordest déploie ce service dans la portion est;

CONSIDÉRANT QUE ce service répond clairement à un besoin de la population et que depuis sa mise en service, l'achalandage ne fait que croître;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et le Centre d'action bénévole Le Nordest accusent un déficit opérationnel, notamment parce les tarifs n'ont pas été actualisés;

CONSIDÉRANT la hausse importante des coûts engendrée par l'augmentation du coût de l'essence, la pénurie de main-d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs suivants n'ont pas augmenté depuis 2017 pour la MRC :

En Haute-Côte-Nord (km pour un aller/retour)	Tarif aller/retour 2017
Même municipalité	4,00 \$
Moins de 35 km	7,00 \$
Entre 36 et 75 km	10,00 \$
Entre 76 et 100 km	13,00 \$
Entre 101 et 137 km	16,00 \$

À l'extérieur de la région (km pour un aller/retour)	Tarif aller/retour 2017
1 à 100 km	15,00 \$
Entre 101 et 150 km	30,00 \$
151 km et plus	40,00 \$

CONSIDÉRANT QU'il est important d'uniformiser les tarifs aux usagers sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est vaste, qu'il présente une faible densité de population et que conséquemment, ces caractéristiques ont un impact important sur les coûts du transport bénévole et accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE d'un point de vue démographique, la MRC de La Haute-Côte-Nord connaît un vieillissement de la population, ce qui augmente la demande en transport bénévole et accompagnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

...3

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la grille tarifaire ci-dessous pour les usagers du transport bénévole et accompagnement et que celle-ci entre en vigueur le 1^{er} décembre 2024 :

En Haute-Côte-Nord	Tarif à compter du 1 ^{er} décembre 2024
Même municipalité	10,00 \$
Moins de 71 km	15,00 \$
De 71 à 150 km	20,00 \$
De 151 à 200 km	25,00 \$
Plus de 200 km	30,00 \$

À l'extérieur de la région	Tarif à compter du 1 ^{er} décembre 2024
Moins de 400 km	0,28 \$/km
400 km et plus	0,52 \$/km *

*** L'utilisateur pouvant être compensé par le CISSS est responsable d'entamer les démarches pour le remboursement.**

Extrait certifié conforme par :

(signé)

Élise Guignard, MBA, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière

Les Escoumins

Le 16 octobre 2024

Cet avis est donné conformément aux articles 48.24 et 48.41 de la *Loi sur les transports*.

Donné aux Escoumins, le 18 octobre 2024.

(signé)

Élise Guignard, MBA, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca